

# Un plan de contingence pour la tranquillité d'esprit

Il est tentant de penser qu'on peut « forcer ou défier le destin » en se refusant à envisager le pire des scénarios. Toutefois, étant donné que la pandémie continue d'influer sur la santé financière à la fois des entreprises et des particuliers, vous pouvez améliorer votre paix d'esprit en adoptant un plan de contingence au cas où il vous faudrait affronter des difficultés financières imprévues.

## Quels genres de scénarios dois-je prévoir?

De nombreux facteurs peuvent précipiter une crise financière personnelle, notamment une perte d'emploi, la réduction d'un horaire de travail, un incident médical, un confinement ou mise en quarantaine ou encore une facture de réparation salée. L'une ou l'autre de ces situations pourrait entraîner de lourdes conséquences à défaut d'un filet de sécurité financière. Par conséquent, votre plan de contingence doit comporter deux stratégies principales :

- un fonds d'urgence pour répondre au besoin immédiat d'une somme globale en espèces
- un budget réduit, prêt à l'emploi, afin de réduire au besoin le flux de trésorerie

## Création d'un fonds d'urgence

Un fonds d'urgence est un compte de réserve de liquidité que vous avez mis de côté spécifiquement pour couvrir vos dépenses pendant que vous faites face à une urgence, et ce, afin de vous éviter d'avoir à contracter une dette ou d'avoir à puiser dans vos épargnes-retraite.

- **Combien dois-je mettre de côté?** Règle générale, il convient de mettre de côté l'équivalent de 3 à 6 mois de frais de subsistance, notamment pour le logement, les services d'utilité publique, l'épicerie, la garde d'enfants et le transport.
- **Comment puis-je bâtir ce fonds?** Vous devez commencer par épargner de façon graduelle au besoin – il suffit d'un petit montant mis de côté chaque mois pour alimenter votre fonds au fil du temps. Pourquoi ne pas envisager de vous constituer un plan d'épargne automatique qui prévoit la déduction d'une somme de votre compte en banque à chaque période de paie.
- **Quel type de compte dois-je utiliser?** Vous avez besoin d'un compte auquel vous pouvez accéder rapidement, que vous tiendrez séparé de votre compte chèques quotidien. N'investissez pas d'argent dans un fonds lié aux valeurs du marché comportant un risque de volatilité, car les valeurs pourraient chuter juste au moment où vous en avez besoin. Les produits comme le compte d'épargne à intérêt élevé, le fonds lié aux valeurs du marché et le compte à intérêt garanti (CIG) encaissable sont efficaces. Vous pouvez aussi envisager d'avoir recours à un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) pour votre fonds d'urgence.
- **Regarnissez votre fonds :** Si vous avez pigé dans votre fonds d'urgence, tentez de le regarnir dès que possible. Faites-en une priorité.

## Dressez votre budget en vue d'un flux de trésorerie réduit

Si votre urgence se répercute sur votre revenu régulier (par exemple une perte d'emploi), ramenez immédiatement vos dépenses aux nécessités de base et éliminez les catégories de budget comme les divertissements, le magasinage en ligne non nécessaire, les abonnements et les restaurants.

Si vous travaillez toujours et touchez un revenu, essayez de conserver un certain niveau d'épargne. Si vous avez besoin de réduire votre budget temporairement, efforcez-vous de reprendre vos habitudes d'épargne dès que vous le pourrez.

Pour établir un fonds d'urgence – CELI – ou pour obtenir une feuille de calcul du budget, communiquez avec l'équipe de professionnels autorisés de Reuter Benefits en composant le 1-800-666-0142 ou en adressant un courriel à [retire@reuterbenefits.com](mailto:retire@reuterbenefits.com).

